L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 72 (F du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques" étant lu;

M. Bennett pour M. Rhodes propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat la question étant posée sur ladite motion elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 109, Loi allouant à Sa Majesté, certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 111, Loi abrogeant la Loi financière est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 112, Loi abrogeant le chapitre 4 du Statut de 1915 est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors à 5.05 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,

Orateur.